



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**



« Transmettre des terres et des rivières vivantes aux générations futures »



Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Je me dois tout d'abord de remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre investissement et votre participation tout au long de cette année 2022.

Face aux problèmes climatiques de plus en plus fréquents et importants que nous traversons, nous avons su faire face ensemble et avons initié, à travers nos projets, de nombreuses actions permettant une plus grande résilience de notre territoire.

Ainsi, cette année aura été un moment charnière dans la révision du SAGE de l'Armançon, dont l'objectif est de permettre un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Par ailleurs, la mobilisation de tous ceux qui cherchent à trouver des solutions aux dysfonctionnements de nos cours d'eau et à construire de beaux projets territoriaux pour notre bassin versant se traduit, aujourd'hui, par un programme de travaux de restaurations de milieux naturels conséquent, et ce sur toutes les thématiques dont nous avons la responsabilité (hydraulique douce, restauration de cours d'eau et de zones humides, sensibilisation pédagogique, etc.).

En parlant de sensibilisation, je saluerais l'organisation de la 2^{ème} édition du Salon des Récid'Eau de l'Armançon à Saint-Florentin, qui a été un véritable succès et qui fait suite à deux années de reports consécutifs.

Je remercie une nouvelle fois nos agents pour leur engagement auprès de nos élus et de moi-même tout au long de l'année 2022.

Bien à vous,

Patrice BAILLET



Table des matières

Profil du Syndicat.....	5
Périmètre d'intervention	5
Statuts et compétences	6
Bilan financier	7
Gouvernance.....	8
Organisation et fonctionnement des instances de gouvernance	9
Information - Concertation	10
Le SAGE de l'Armançon	12
A. Composition de la Commission locale de l'Eau (CLE)	12
B. Procédure de révision du SAGE	12
GEMAPI	13
A. Les faits marquants de 2022	13
B. Focus sur les zones humides	15
C. L'animation agricole porte ses fruits	16
D. Thèse sur l'hydromorphologie de l'Armançon aval : premières investigations et données	18
E. Exemples de réalisations.....	19
F. Les projets en cours d'animation.....	21
G. L'équipe et les actions.....	23
H. PAPI de l'Armançon.....	27
QUALITE DE L'EAU.....	28
A. PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)	28
B. Démarche BAC et facilitation	29
Au quotidien.....	31
A. Une équipe au service du territoire	31
B. Sensibilisation et faire savoir	32

Profil du Syndicat

Périmètre d'intervention

Le Bassin versant de l'Armançon

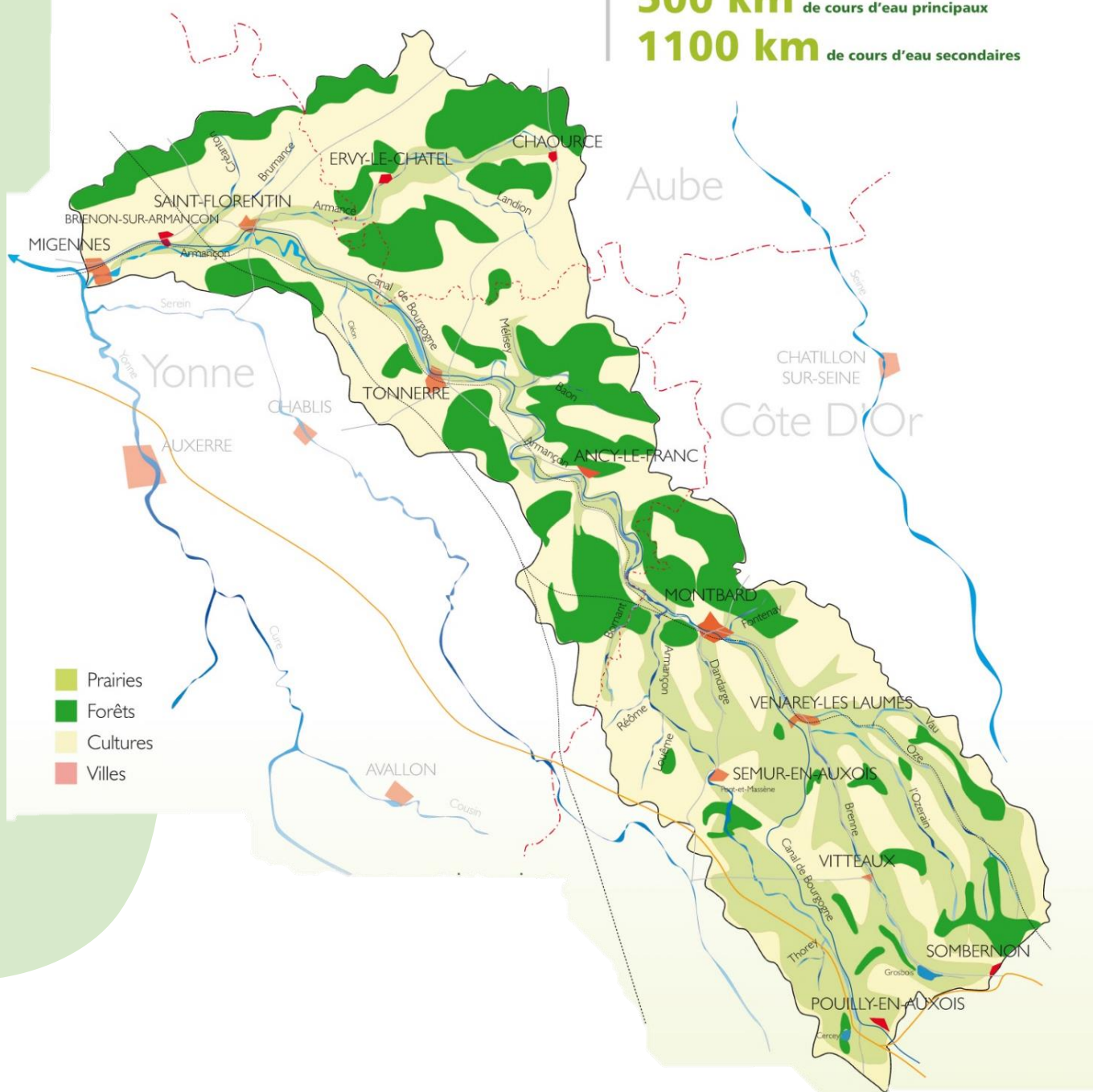
3100 km²

86 000 habitants

267 communes

500 km de cours d'eau principaux

1100 km de cours d'eau secondaires



Statuts et compétences

L'arrêté interpréfectoral du 18 mai 2020 a modifié les statuts du SMBVA et notamment ses modalités de représentativité. Les intitulés de ses compétences ont été actualisés.

1. GEMAPI

Le Syndicat a pour objet, en lieu et place de ses membres, d'assurer les missions de coordination, d'animation, d'études et de travaux pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et humides, et pour la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Armançon.

Le SMBVA exerce la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), regroupant les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I du L211-7 du code de l'environnement, pour les collectivités adhérentes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans ce cadre, le SMBVA peut se porter maître d'ouvrage de toute étude, tous travaux, tout aménagement, toute opération de gestion, toute opération foncière, relatifs aux milieux aquatiques et humides pour ses collectivités adhérentes dans le but d'atteindre les objectifs fixés par la réglementation nationale et le SAGE de l'Armançon.

L'élaboration, puis l'animation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations peuvent être portées par le SMBVA de manière accessoire à l'exercice de la GEMAPI.

2. Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Armançon (alinéa 12 du I de l'article L211-7 du code de l'environnement)

Le SMBVA est chargé du suivi et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon, à savoir notamment :

- Suivi et évaluation des actions du SAGE ;
- Secrétariat et animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- Révision et actualisation du SAGE.

Le SMBVA exerce l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Impulser et coordonner les actions, s'assurer de la cohérence et de l'homogénéité des actions mises en œuvre,
- Assister les maîtres d'ouvrage pour le montage et la réalisation de leurs projets,
- Evaluer les actions engagées par le syndicat et les maîtres d'ouvrages sur le bassin.

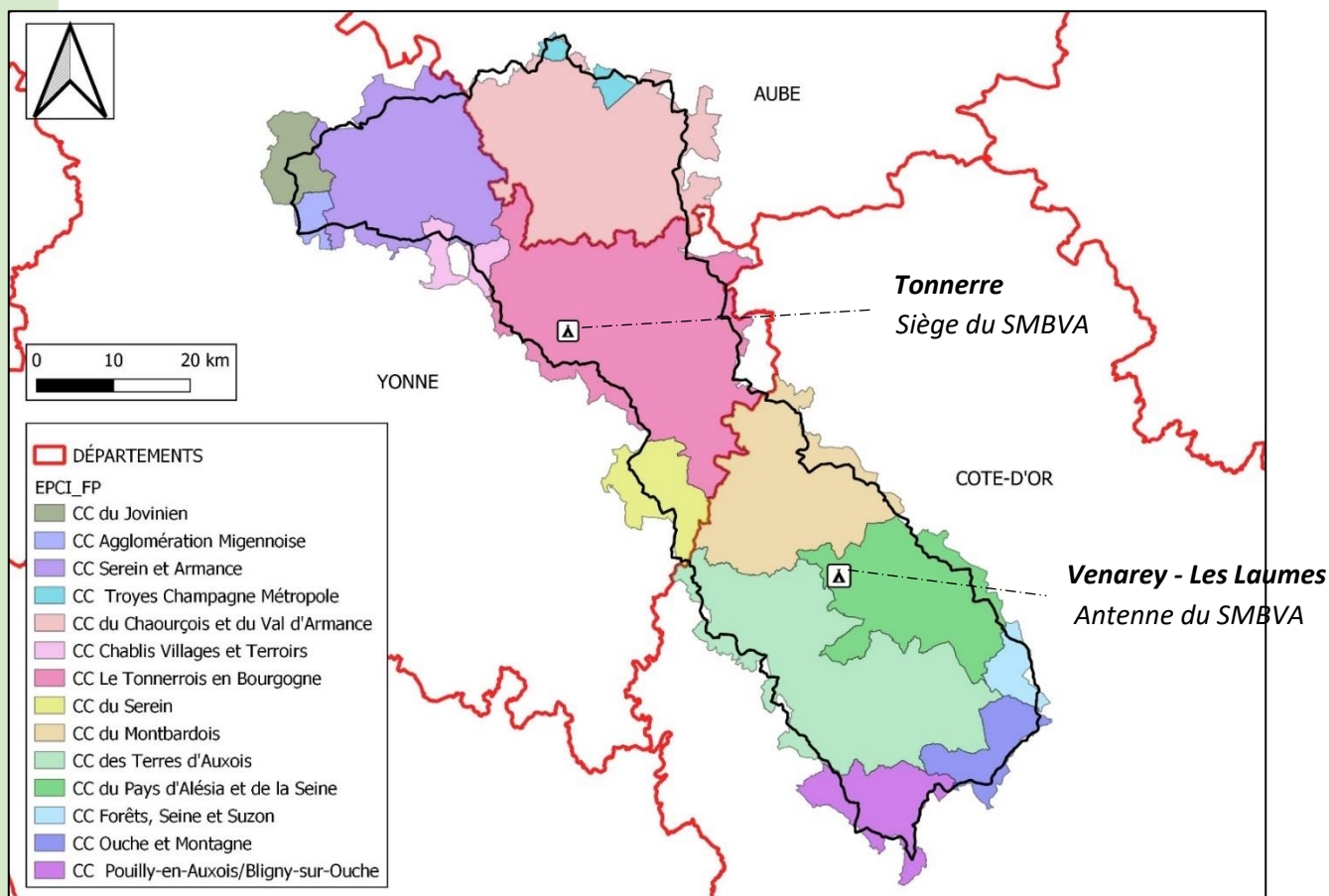
Il est chargé de la sensibilisation, l'information et la communication dans le domaine de l'eau, à l'échelle du bassin versant.

Il peut animer des outils contractuels territoriaux (type Contrat de territoire Eau et Climat de l'Agence de l'eau) à l'échelle du bassin versant :

- Elaboration des programmes en collaboration avec les partenaires et les acteurs du territoire ;
- Animation des programmes ;
- Suivi et évaluation des programmes.

3. Les membres du SMBVA

Carte des EPCI-FP adhérents au SMBVA pour la GEMAPI



3 100

Surface du Bassin versant (en km²)

1 600

Linéaire de cours d'eau principaux et secondaires

14

Nombre d'EPCI membres

25

Nombre de communes membres

86 000

Population totale

Bilan financier

L'état des dépenses et recettes 2022 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon est le suivant, en attente de la confirmation de la SGC d'Avallon :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		378 706.74	8 364.64		8 364.64	378 706.74
Opérations de l'exercice	2 230 610.64	2 249 739.80	123 022.95	140 494.95	2 353 633.59	2 390 234.75
TOTAUX	2 230 610.64	2 628 446.54	131 387.59	140 494.95	2 361 998.23	2 768 941.49
Résultat de clôture		397 835.90		9 107.36		406 943.26

Gouvernance

1

Président

6

Vice-présidents

48

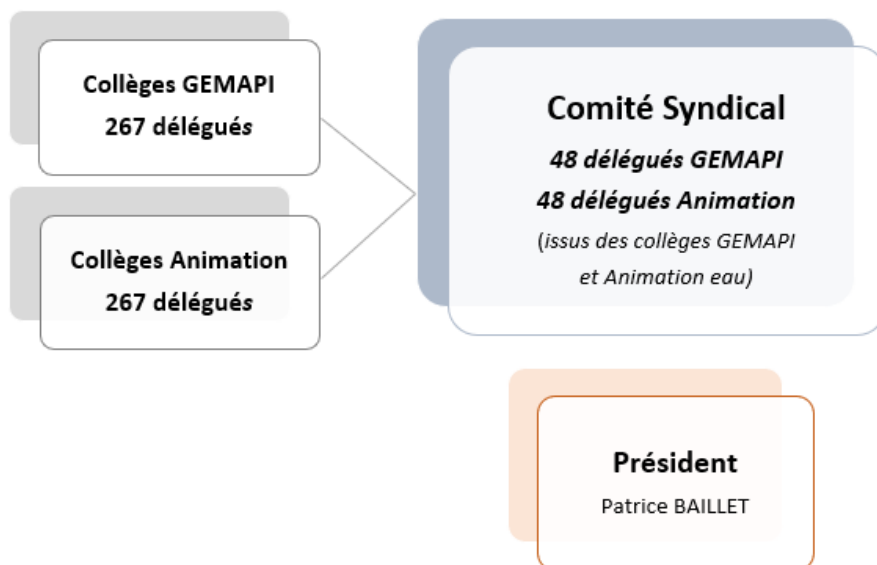
Membres élus du
Comité Syndical

21

Membres élus
du Bureau Syndical



Restauration d'une mare à Courcelles-les-Montbard



Collèges GEMAPI
267 délégués

Collèges Animation
267 délégués

Comité Syndical

48 délégués GEMAPI
48 délégués Animation
(issus des collèges GEMAPI
et Animation eau)

Président

Patrice BAILLET

Bureau

Le Président, 6 vice-Présidents et 14 membres :

1er Vice-Président, **Franck DEBEAUPUIS** : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon

2ème Vice-président, **François DELCHER** : GEMAPI secteur Armançe Créanton

3ème Vice-président, **Rémi Gautheron** : GEMAPI secteur Armançon aval

4ème Vice-présidente, **Marie-Claude POSIERE** : GEMAPI secteur Brenne, Oze, Ozerain

5ème Vice-président, **Jean-François FICHOT** : Programme d'actions de prévention des inondations

6ème Vice-président, **Alain BÉCARD** : GEMAPI secteur Armançon amont

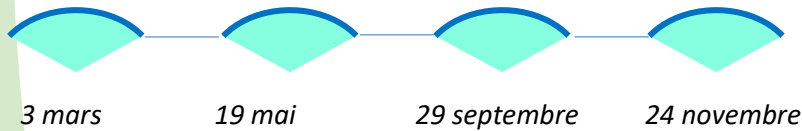
CHALON Bernard, COMPAROT Damien, COTTEY Roger, GAILLOT Serge, JACQUOT Jean-Philippe, JUSSOT Jacky, LAGNEAU Michel, LANBER Dominique, MAILLARD Patrick, RAVERAT Daniel, ROBINAT Paul, URBAIN Didier, VIART Jean-Michel et YALCIN Sébastien.

Organisation et fonctionnement des instances de gouvernance

Le syndicat est présidé par M. Patrice BAILLET. Six vice-présidents travaillent à ses côtés sur les missions suivantes :

1. Bureaux Syndicaux

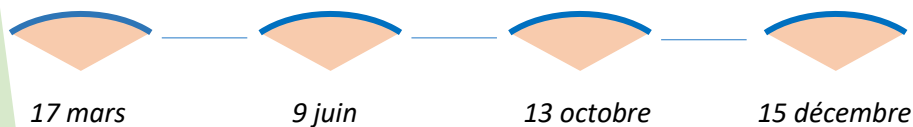
Le Bureau Syndical s'est réuni à 4 reprises :



Les réunions du Bureau permettent notamment de préparer l'ordre du jour des Comités Syndicaux.

2. Comités Syndicaux

Le Comité Syndical s'est réuni 4 fois :



➡ **41 délibérations ont été adoptées**

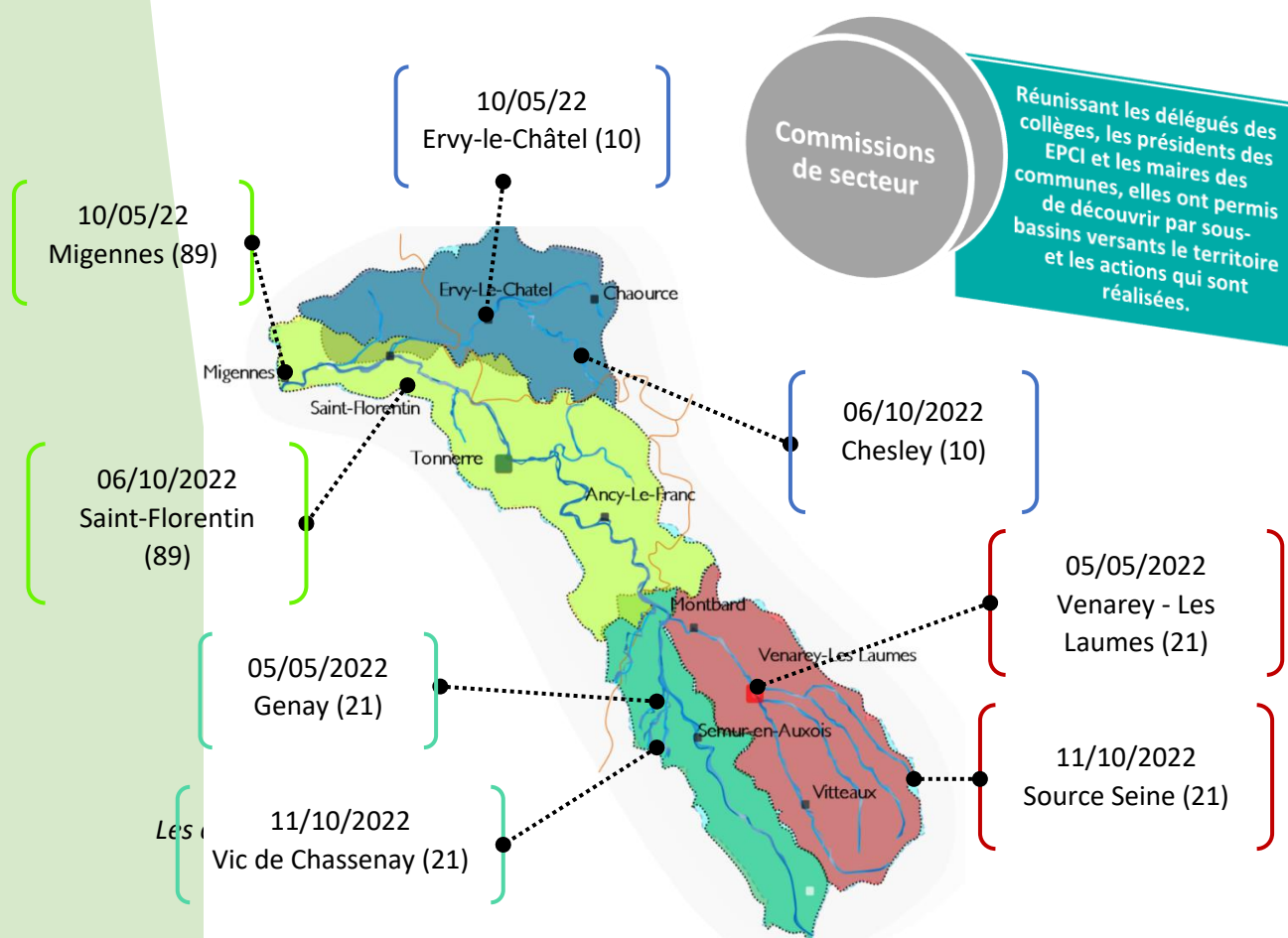


	17 mars	9 juin	13 octobre	15 décembre
Délibérations marquantes	<p>Partenariat éducatif Récid'Eau de l'Armançon 2022-2024</p>	<p>Vote du Compte de Gestion et de gestion 2021</p> <p>Vote de l'affectation de résultat 2021</p> <p>Vote du Budget supplémentaire 2022</p> <p>Mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023</p> <p>Rapport d'activité 2021</p> <p>Partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA)</p>	<p>Dépôt des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques « Vallée humide de l'Armançe et élevage » 2023</p> <p>Maitrise d'œuvre réalisée en régie</p> <p>Coopérations avec l'EPTB Seine Grands Lacs pour la restauration de zones d'expansion de crue</p> <p>Partenariat avec la société VLL Industrie (SCCV) et la Commune de Venarey-Les Laumes dans le cadre d'un projet de restauration de la Brenne au droit du site du Nid à la Caille</p> <p>Partenariat avec l'entreprise PLUKON dans le cadre d'un projet de restauration du Créanton</p> <p>Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité</p>	<p>Réponse à l'appel à projets « Eau & Biodiversité » de l'Agence de l'eau Seine-Normandie - Compléments</p> <p>Coopération avec le Syndicat du Bassin du Serein pour l'animation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Serein-Armançon en 2023 et 2024</p> <p>Vote du Budget Primitif 2023</p>

Information - Concertation

La formule proposée depuis l'année dernière à l'ensemble des délégués titulaires, suppléants et maires de chaque commune du bassin versant, ainsi aux présidents et DGS des communautés de communes ou d'agglomération du territoire pour ces commissions de secteurs est de retour : un programme à la carte avec deux journées terrain sur les 4 secteurs pour visiter des opérations mises en œuvre sur tous les secteurs, une fois au printemps et une fois à l'automne.

Ce format, qui reste « terrain » sous forme décentralisée, permet de conserver la proximité du territoire et donne la possibilité aux participants d'aller voir les opérations engagées sur les secteurs voisins.



Les commissions de secteur en images



Commission de secteur à Chesley (10)



Commission de secteur à Source Seine (21)



Restauration du milieu aquatique à Davrey (10)



Commission de secteur à Saint-Florentin (89)



Commission de secteur à Source Seine (21)



Commission de secteur à Source Seine (21)



Commission de secteur à Chesley (10)

Le SAGE de l'Armançon

A. Composition de la Commission locale de l'Eau (CLE)

1^{er} collège : collectivités locales et établissements publics

- 26 représentants

2^{ème} collège : usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations de protection de l'environnement

- 15 représentants

3^{ème} collège : Etat et ses établissements publics

- 12 représentants (non nominatifs)



La CLE présidée par **Michel Lagneau** avec le soutien de 2 vice-présidents, **Jean-François FICHOT** et **François DELCHER**.

B. Procédure du révision du SAGE

Après 10 ans de mise en œuvre, le SAGE de l'Armançon est entré en procédure de révision en 2019. Le début de l'année 2022 a été marqué par l'évaluation du potentiel hydroélectrique. Un premier groupe de travail a permis de présenter l'étude réalisée par le SMBVA afin de partager et de valider la méthodologie et les résultats. L'évaluation du potentiel hydroélectrique a ensuite été retravaillée en bureau puis validée en CLE le 30 mars 2022.

Parallèlement à l'évaluation du potentiel hydroélectrique, un groupe de travail sur la définition de la stratégie du SAGE a permis d'identifier les objectifs et les leviers d'actions. Ce travail s'est principalement basé sur les scénarios tendanciels identifiés aux préalables. La définition de la stratégie s'est dessinée et s'est précisée au cours de l'année. La plénière du 30 mars 2022 a validé les objectifs et les grandes orientations stratégiques du SAGE révisé.

D'avril à juin, une première série de groupes de travail thématiques a permis de définir les règles et les dispositions. Ce travail s'est basé sur le bilan des règles et les dispositions existantes : ce qui a été réalisé, en cours de réalisation ou non réalisé. Puis, en fonction des objectifs et des ambitions du SAGE, des règles et des dispositions ont été identifiées.

Le projet de rédaction a été travaillé au cours de l'été pour chaque grand axe, et proposé comme base de travail pour la deuxième série de groupes de travail thématiques. Ces réunions ont permis de finaliser la rédaction du PAGD et du règlement.

La partie quantitative a nécessité la mise en place d'une réunion supplémentaire pour poursuivre les échanges entamés notamment pour la création de l'article 1 concernant l'encadrement de nouveaux prélèvements.

Au cours de la deuxième série de groupes de travail, une relecture juridique des documents a été menée par un cabinet spécialisé afin de vérifier que le projet respecte le champ de compétence du SAGE et la cohérence interne des documents. Le projet de SAGE révisé a été arrêté par la CLE en début d'année 2023 pour le soumettre aux avis des assemblées.

Les avis de la CLE

La CLE est consultée sur tout projet d'opération soumise à autorisation au titre de la police de l'eau. Elle peut être consultée également sur tout autre projet pouvant impacter les milieux aquatiques et humides ou les ressources en eau. Dans ce cadre, l'avis exprimé est un avis consultatif.

En 2022, la CLE a rendu 25 avis concernant des futures activités sur le bassin de l'Armançon.

GEMAPI

A. Les faits marquants de 2022

L'équipe : départs et arrivées

Cette année 2022 a été mouvementée en termes d'équipe. Kélian LAGREVE en charge du secteur Armançon aval est parti en début d'année pour un projet personnel. Aliénor HUE a repris le poste fin juin.

Chris CUENIN en charge du secteur Armançon amont est parti en juin et c'est Yannick GHESQUIERE alors chargé de mission hydraulique douce qui lui a succédé.

Yannick GHESQUIERE ayant libéré le poste hydraulique douce au printemps, celui-ci a lui été occupé quelques mois par Joseph NICOLAS après son stage dans notre structure.

Une nouvelle fois récompensé au concours national du génie écologique



Parmi ces dernières réalisations ambitieuses, le SMBVA a décidé de présenter le projet « restauration hydromorphologique du Landion et adaptation des pratiques agricoles au droit du captage de Chesley » au concours du Prix National du Génie Écologique. 2 ans après l'opération de Davrey, le SMBVA est de nouveau primé... Ce prix récompense l'ambition politique du syndicat portée par les élus et l'équipe pluridisciplinaire engagés pour les enjeux de demain.



L'appel à projet « Abreuvement/Milieux aquatiques » déployé en Côte d'Or

En 2021, l'animation de cet outil proposé sur la partie amont du bassin versant avait permis de signer 4 conventions d'engagement avec des éleveurs. En 2022, l'obtention des accords des financeurs a permis de lancer les demandes d'autorisations, permettant d'entrevoir les premières réalisations dès 2023.



La protection sanitaire des troupeaux passant aussi par la sécurisation des accès aux cours d'eau et aux zones humides, cet appel à projet a été l'élément déclencheur d'un travail en étroite collaboration avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de Côte-d'Or. Cette articulation avec le GDS a ainsi permis la mise en relation avec de nouveaux éleveurs intéressés par l'appel à projet pour sécuriser l'accès à l'eau pour l'abreuvement de leur bétail et pour limiter les risques sanitaires en lien avec la tuberculose bovine.

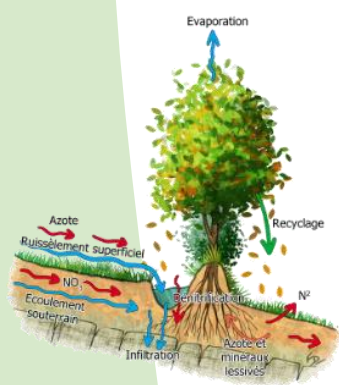
Le premier projet d'hydraulique douce de Côte-d'Or va voir le jour

Bien appuyé par la municipalité, le SMBVA, fort d'une animation longue et tumultueuse, a réussi à obtenir l'accord de nombreux propriétaires et exploitants pour mettre en œuvre ce projet d'hydraulique douce de grande ampleur. Celui-ci fait suite à l'orage du 11 mars 2018 (37 mm en 1 h dont 30 mm en 15 min) ayant causé d'importants dégâts dus au ruissellement.

Avant l'orage du 11 mars 2018



Après l'orage du 11 mars 2018



Le projet consiste à mettre en place 12 200 m de haies dont 450 m de haies talutées, 850 m de noues et 11 mares afin de limiter les phénomènes de ruissellement. Ces aménagements permettront aussi de diversifier le paysage, la flore et la faune sur la commune (refuge pour les oiseaux, insectes pollinisateurs...)

Le coût total du projet s'élève à 173 000 euros TTC financés à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Première ORE signée

Au-delà de la restauration des milieux aquatiques, le SMBVA cherche à développer des outils de préservation des prairies naturelles encore présentes.

Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) constituent un outil contractuel permettant à des propriétaires de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement, et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans.

Les obligations, étant attachées au bien, elles perdurent en cas de changement de propriétaire ou d'exploitant, un ou plusieurs co-contractants étant garants de leur respect.

En 2022, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels et la Ligue de Protection des Oiseaux, le SMBVA a accompagné un couple d'agriculteurs propriétaires de 26 ha de prairies (Courcelles-les-Montbard, Benoisey, Seigny, Fresnes et Eringes), dont 17 ha inondables le long de la Brenne, pour la signature du premier contrat ORE sur le territoire du BV de l'Armançon !

Signé le 8 décembre 2022 devant notaire pour une durée de 40 ans, cette ORE engage propriétaires, SMBVA et CENB (appuyé d'un partenariat LPO) dans le maintien des prairies et la préservation des éléments du paysage (haies, bosquets, mares, ripisylve, zones d'érosion, ...). Le site le long de la Brenne étant particulièrement intéressant pour l'avifaune qu'il abrite (Petit Gravelot, Hirondelle des rivages, Guêpier d'Europe, Pie-grièche à tête rousse), il fera l'objet d'un suivi particulier pour préserver les haies, les zones d'érosion et les gravières propices à la nidification de ces espèces.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



B. Focus sur les zones humides

Une articulation du SMBVA / ENS



Les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or utilisent de plus en plus l'outil Espace Naturel Sensible qui leur est propre pour préserver et restaurer les zones humides (plutôt remarquables) du territoire.

Dans ce cadre, le site de la zone humide du Breuil (Bussy-le-Grand) vient tout juste d'être restauré par le SMBVA, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération en collaboration avec le Conseil Départemental de Côte-d'Or.



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de Côte-d'Or, les aménagements suivants ont été réalisés par les entreprises CHENOT et DESERTOT :

- Débroussaillage / dessouchage / exportation de saules arbustifs ;
- Restauration et création de mares ;
- Bouchage partiel d'un fossé drainant ;
- Mise en défends du site (prévue pour 2023).

Dans la continuité, la gestion et l'animation du site seront mis en place dès 2023. Le CEN et la Commune de Bussy-le-Grand y seront associés.

Dans le même esprit, une collaboration s'ouvre avec le Conseil départemental de l'Yonne afin de déployer cet outil ENS de manière collaborative et complémentaire sur les zones humides à l'aval du bassin versant.

Rôle et implication du SMBVA dans les documents d'urbanisme

Les zones humides sont des milieux fragiles et encore méconnus. Pourtant « hotspot » de biodiversité, tampon contre les inondations, soutien à l'étiage, sont autant de services qu'elles rendent à un territoire. Leur intégration au sein des documents d'urbanisme afin de les protéger efficacement et durablement devrait donc être une évidence. Le SMBVA souhaite donc accompagner les collectivités compétentes dans ce sens.



A titre d'exemple, en 2019, un bureau d'études a été missionné par la Commune de Venizy, accompagnée par le SMBVA, pour réaliser un inventaire des zones humides notamment sur les parties à urbaniser. Trois ans plus tard, une modification du PLU est prévue en 2023 et portera uniquement sur l'intégration des zones humides dans le document d'urbanisme, avec un règlement spécifique afin de les protéger efficacement.

Cette démarche de préservation des zones humides est également envisagée dans la modification du PLUi de la Communauté de Communes du Montbardois, cette fois-ci à une échelle intercommunale.

Les documents d'urbanisme peuvent à leur échelle protéger et préserver les zones humides sur le territoire de l'Armançon. Nous espérons pouvoir contribuer à cette prise en compte sur une grande partie du territoire.

Création et restauration de mares

Cela fait maintenant deux ans que le SMBVA lance annuellement son « Appel à projets mares » sur son territoire. Collectivités, privés et particuliers, tous sont concernés. Et le succès est toujours **présents**. En 2021 et 2022, ces travaux ont permis la création d'un



réseau de près de 50 mares créées ou restaurées.

Les premiers résultats sont là. Un bout de biodiversité très vite retrouvé par endroit. Insectes, batraciens et végétaux aquatiques ont déjà colonisé ces petits milieux très précieux pour certaines espèces.



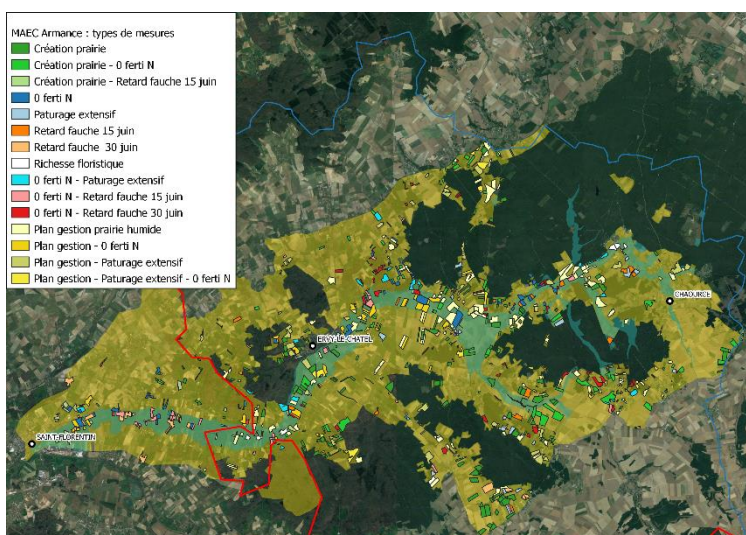
En complément de cet « appel à projets », des mares sont réalisées dans les opérations de travaux globales. Intégrée à une opération, elles permettent l'apparition d'habitats naturels supplémentaires et complémentaires à ceux déjà déployés et ainsi augmenter la biodiversité associée.



C. L'animation agricole porte ses fruits

Déploiement encourageant de MAE « eau »

Le bassin versant de l'Armanche a fait l'objet d'un travail multi-partenarial pour le maintien de l'élevage et des prairies humides. Des Mesures Agro-Environnementales avaient notamment été proposées aux agriculteurs de ce territoire en 2017 et 2018 pour leur permettre de mettre en place des pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité (création de prairies, réduction ou absence d'intrants, retard de fauche, chargement limité...) tout en percevant une compensation financière pendant 5 ans. Cela représente 100 exploitations et 3000 ha engagées dont 865 de création de prairies, pour une enveloppe d'un peu plus de 3 Mi d'€ en faveur du territoire.



Fort d'un bilan positif, le SMBVA a fait le choix de rouvrir ce territoire aux MAE en 2023 pour proposer une suite aux agriculteurs engagés jusqu'alors, les éleveurs étant prioritaires.

Les MAE pourront les années suivantes, être proposées sur d'autres territoire à enjeux du bassin versant de l'Armançon (aires d'alimentation de captage, secteurs amont...).

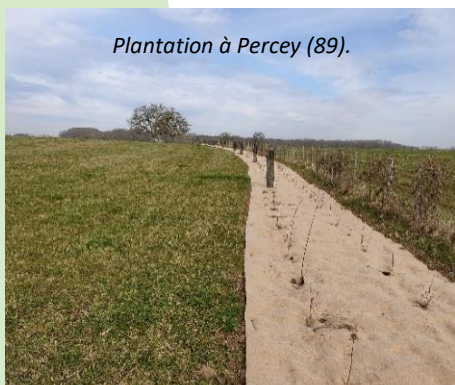
Réflexion sur la mise en œuvre d'ORE : réponses à un AAP de l'AESN

Fort de son expérience dans la mise en place du premier contrat d'Obligations Réelles Environnementales sur le bassin versant de l'Armançon, le SMBVA a étudié la faisabilité de déployer cet outil à plus large échelle en explorant les possibilités qu'il offre de compenser financièrement les propriétaires qui s'engagent à mettre en place des pratiques vertueuses.

Fin 2022, le SMBVA a alors répondu à l'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour proposer de s'appuyer sur des contrats ORE de 30 ans comme un outil financier incitatif pour le maintien et la préservation des zones humides du bassin versant de l'Armançon.

Appui à la mise en œuvre de haies sur la partie aval

Le rôle des haies pour la gestion de la qualité et la quantité d'eau et la biodiversité étant maintenant bien démontré, le SMBVA s'attache à encourager toutes formes de plantations, que ce soit en les intégrant à ses projets de restauration de milieux aquatiques, ou en accompagnement des porteurs de projets indépendants.



Plantation à Percey (89).

Après avoir fait la promotion des dispositifs de financement en faveur de la plantation de haies auprès des agriculteurs de la partie aval du BV de l'Armançon (plan de relance, aides de la Région BFC et du Département de l'Yonne), le SMBVA, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la Fédération des Chasseurs de l'Aube, a accompagné les volontaires à construire techniquement leur projet, constituer les dossiers de demande de financement, organiser et suivre les chantiers de plantation.

Sur les saisons de plantations 2021-2022 et 2022-2023, ce sont ainsi près de 4,5 km de haies qui ont pu être plantées.

D. Thèse sur l'hydromorphologie de l'Armançon aval : premières investigations et données

Cette première année de thèse a permis l'installation de tout le matériel de terrain nécessaire au suivi du milieu (sondes hydrométriques, pièges à sédiments ...). L'injection d'un millier de nouveaux cailloux équipés de puces RFID (Pit-tags) a été réalisée en fin d'année 2022 pour nous permettre de connaître la vitesse de déplacement de la charge caillouteuse de l'Armançon.



Cailloux équipés prêts à être disposés méthodologiquement sur les bancs de grève

Les premiers résultats sur le remplissage sédimentaire de l'ancienne gravière (Bas-Rebourseaux) confirment la singularité de cette rivière avec un débit solide estimé bien supérieur aux rivières de plaine similaires.

En parallèle de ce suivi morphologique de nombreux autres paramètres sont suivis tels que température, flore, oiseaux, insectes, poissons, nappe, photo...



Doctorante :
Manon

LETOURNEUR

07 48 12 25 05

[manon.letourneur@
bassin-armancon.fr](mailto:manon.letourneur@bassin-armancon.fr)

Des appareils photos stationnels permettent d'avoir une évolution quotidienne du site. En plus de l'évolution naturelle du site, les clichés en période de crue et d'étiage sévère sont intéressants à exploiter.



E. Exemples de réalisations

1 Restauration morphologique du Créanton à l'amont de Venizy et mares

Le Créanton avait été déplacé de son lit d'origine pour alimenter un moulin situé environ 800 m à l'aval. Les travaux, ont consisté à remettre le cours d'eau au point bas en créant un tracé sinueux.

Un travail important a été mené afin de favoriser le pâturage de la prairie humide dans laquelle passe le nouveau lit du ruisseau. Des clôtures, des abreuvoirs et des ponts ont été installés.



825 m de cours d'eau **reméandrés au point bas** en lieu et place de 1440 m de biefs rectifiés perchés



Nouveau tracé en secteur forestier

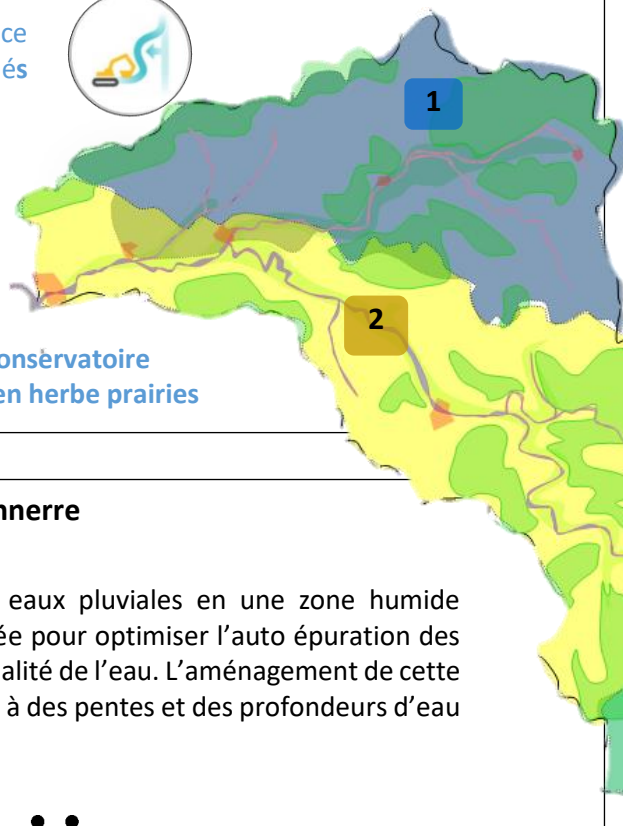


Création de **3 mares**

900 m de sentiers créés



- Plantation d'un **verger conservatoire**
- **Préservation et remise en herbe prairies**



2 Création d'une noue sur l'Armançon à Tonnerre

Cette opération consiste à transformer un bassin de recueil des eaux pluviales en une zone humide connectée à l'Armançon. Une partie du bassin existant a été modifiée pour optimiser l'auto épuration des eaux pluviales avant rejet dans la zone humide et ainsi améliorer la qualité de l'eau. L'aménagement de cette noue va permettre de favoriser la biodiversité liée à ces milieux grâce à des pentes et des profondeurs d'eau variées, la réalisation d'un îlot, la création de saules têtard...



Situé à proximité immédiate du Canal de Bourgogne, le projet s'accompagne de la création de 360 m de cheminement piétonnier connecté au chemin de halage pour permettre de faire découvrir la richesse de ces milieux humides. Une partie du site seulement sera accessible pour préserver la quiétude de la faune.



De plus, en favorisant le champ d'expansion des crues, cette opération de création d'écosystèmes aquatiques permet de réduire le risque inondation sur Tonnerre.

Reconexion d'un méandre de l'Oze à Gissey-sous-Flavigny

3

Sur ce secteur où plusieurs méandres de l'Oze ont été coupés à la création de la voie de chemin de fer, un méandre qui s'était déconnecté par la suite dû à l'encaissement de la rivière a été remis en service.



Vues drone du méandre restauré

Une clôture le long du cours d'eau et deux abreuvoirs de type descentes aménagées ont été mis en place afin de faciliter l'exploitation des parcelles riveraines en prairie permanente.

Les travaux ont consisté à terrasser le lit de l'ancien méandre qui s'était sédimenté pour retrouver le profil en long et la granulométrie du cours d'eau. Des radiers ont ensuite été mis en place pour stabiliser le profil en long. Enfin, la partie rectifiée a été bouchée pour remettre en fonctionnement le méandre, 160 ml de cours d'eau plus naturel ont ainsi été retrouvés.



Restauration morphologique du ru de Cernois à Vic-de-Chassenay

4

Avant : Fossé droit, étroit et profond



Aujourd'hui, cours d'eau sinueux et diversifié



Le Ru de Cernois a retrouvé une situation naturelle de son écoulement sur 600 m de linéaire, dans son talweg d'origine, et avec une sinuosité importante.

La mise en place de clôtures permettra de limiter le piétinement et donc le colmatage du ruisseau, cela permettra aussi l'implantation d'une ripisylve dense en bordure de celui-ci.

Cette opération a permis de retrouver un cours d'eau reconnecté avec sa nappe d'accompagnement et les zones humides alentours. Cette reconnexion permet un meilleur fonctionnement de ces milieux entre eux : recharges hivernales de la nappe et une restitution estivale au cours d'eau limitant les assèchs.



F. Les projets en cours d'animation

1



Dédrainage forestier sur la tête de bassin du Brévant

Problématique : inondations plus soudaines et plus violentes notamment en provenance des forêts.



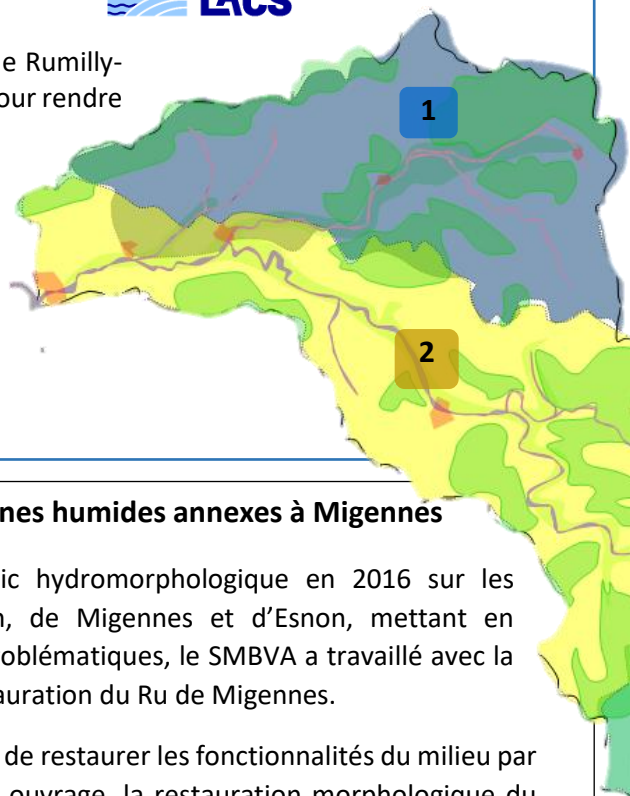
- Bassin versant forestier
- Superficie : 24 km² (3 % BV Armanche)
- 62 km de cours d'eau temporaires : (Brévant : 10 km, affluents : 52 km)
- Activités économiques : pisciculture, exploitation forestière et agriculture
- 5 communes concernées
- Peu de propriétaires



Le projet vise à réhabiliter les rus forestiers et dédrainer le massif de Rumilly-Chaource afin de ralentir les flux d'eau, restaurer les zones humides pour rendre le territoire plus résilient face au dérèglement climatique.

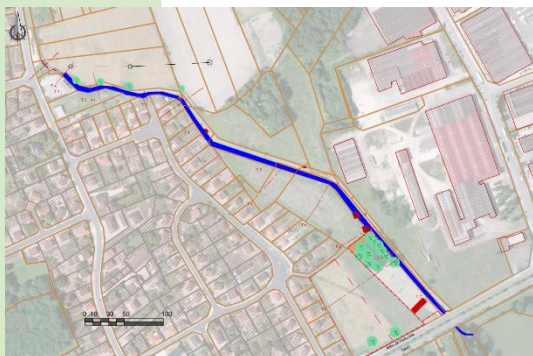
Le programme d'action :

- Reméandrage de rus forestiers : 9 km de linéaire supplémentaire
- Bouchage de fossés drainants : 60 km (2 300 bouchons)
- Création de redents sur fossés existants : 1 200 unités
- Création de mares : 10



2

Restauration morphologique du ru de Migennes et zones humides annexes à Migennes



Plan de l'état existant

Suite à un diagnostic hydromorphologique en 2016 sur les ruisseaux du Préblin, de Migennes et d'Esnon, mettant en évidence plusieurs problématiques, le SMBVA a travaillé avec la Commune sur la restauration du Ru de Migennes.

Ce projet permettra de restaurer les fonctionnalités du milieu par la suppression d'un ouvrage, la restauration morphologique du cours d'eau et la création de milieux humides annexes.

Le site sera ouvert à la promenade par la réalisation d'un sentier pédagogique permettant de relier le vieux Migennes au parc du Préblin très fréquenté.



Plan du projet

925 m de cours d'eau **reméandré** à la place de 650 m de cour d'eau **rectifié**



- Plantation d'un **boisement alluvial** à la place d'une peupleraie exploitée
- Plantation de **2 vergers conservatoires**



Création de **2 mares**



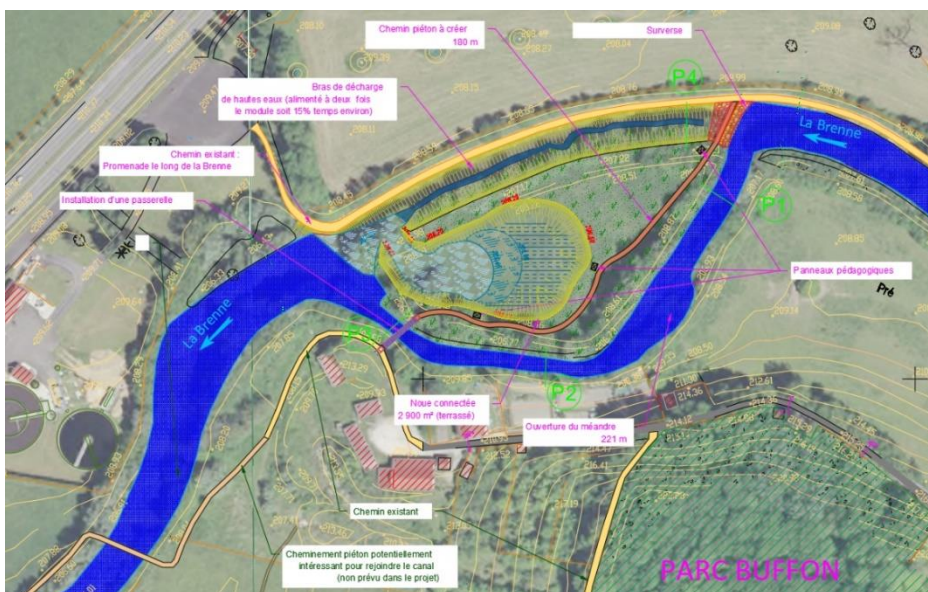
- 900 m de sentiers créés
- 5 panneaux pédagogiques

Reméandrage de la Brenne dans la traversée de Montbard

Le projet de remise en fonctionnement d'un méandre de la Brenne et de création d'une annexe hydraulique dans la traversée de Montbard a été finalisé en prévision de la réalisation des travaux courant 2023.

Ce projet estimé à 300 000 € va permettre :

- De remettre en eau un méandre de 220 m,
- De créer une noue de 2 900 m²
- D'aménager le site pour l'accueil du public (chemin passerelle panneaux)



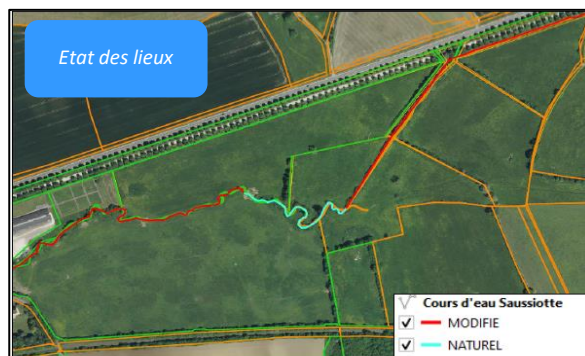
Le ruisseau de la Saussiotte est un affluent rive de l'Armançon avec lequel il conflue à Semur-en-Auxois. Suite à un diagnostic en 2016, il a été retenu que :

- Le cours d'eau a subi de lourdes modifications ;
- Sa capacité d'autoépuration est très faible ;
- Certains de ses tronçons sont dits « banalisés ».

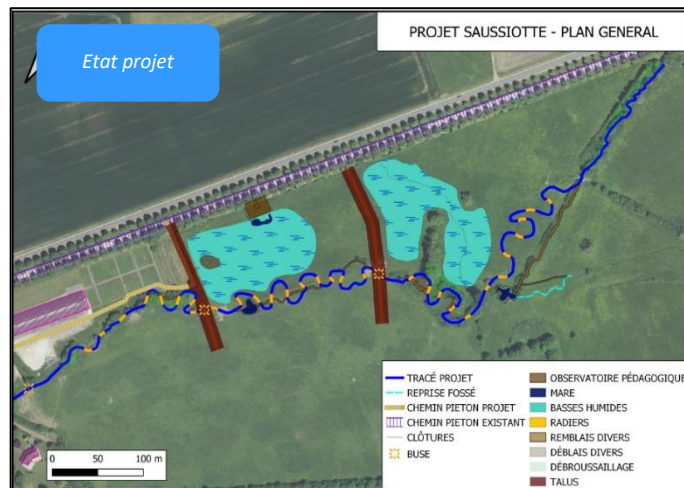
Reméandrage et zones humides annexes sur Saussiotte à Semur-en-Auxois

Le ruisseau de la Saussiotte est un affluent rive droite de l'Armançon avec lequel il conflue à Semur-en-Auxois. Suite à un diagnostic en 2016, il a été retenu que :

- Le cours d'eau a subi de lourdes modifications ;
- Sa capacité d'autoépuration est très faible ;
- Certains de ses tronçons sont dits « banalisés ».



Depuis 2021, une animation est en cours afin de restaurer le cours d'eau de la Saussiotte en amont de la Commune de Semur-en-Auxois, en le reconnectant à ses zones humides annexes, par reméandrage pour favoriser les débordements.



Les aménagements, prévus pour 2023, sont les suivants :

- Reméandrage du cours d'eau ;
- Création de basses humides et de mares ;
- Recharge granulométrique du cours d'eau ;
- Mise en place d'un observatoire pédagogique.

G. L'équipe et les actions

L'ensemble des agents ont contribué voire piloté, via leur spécialité thématique respective, à mettre en œuvre le programme d'actions sur tout le territoire (carte et tableau) ci-après.



Référent technique :

Vincent GOVIN

07 89 99 52 43

vincent.govin@bassin-armancon.fr



Animatrice agriculture :

Mélanie DE WAELE

06 81 03 29 56

anim.agri@bassin-armancon.fr



Animateur zone humide :

Kyrian MEDJKAL

06 40 06 79 04

anim.zh@bassin-armancon.fr



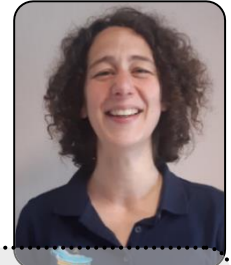
Animateurs hydraulique douce :

Yannick GHESQUIERE puis Joseph NICOLAS

L'équipe encadre également des stagiaires tout au long de l'année à qui des missions adaptées à leur niveau sont confiées.

- Deux stagiaires en BTS GPN : Guiliann HÉBERT et Rémi LAMY AU ROUSSEAU
- Un stagiaire en école d'ingénieur : Joseph NICOLAS

Synthèse cartographique de l'action



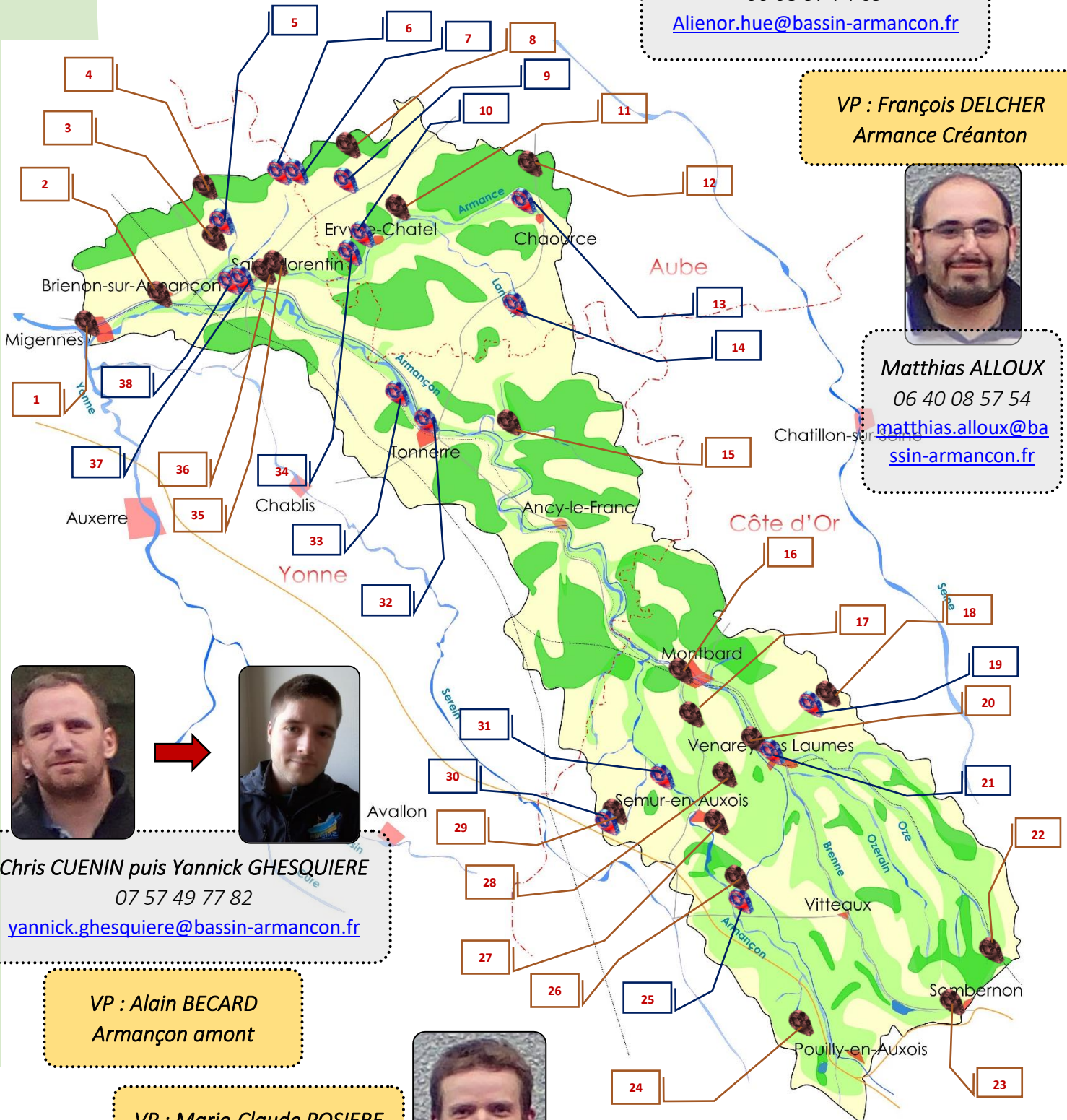
Kélian LAGREVE puis **Aliénor HUE**
06 08 57 74 09
Alienor.hue@bassin-armancon.fr

VP : Rémi GAUTHERON
Armançon aval

VP : François DELCHER
Armanche Créanton



Matthias ALLOUX
06 40 08 57 54
matthias.alloux@bassin-armancon.fr



Chris CUENIN puis **Yannick GHESQUIERE**
07 57 49 77 82
yannick.ghesquiere@bassin-armancon.fr

VP : Alain BECARD
Armançon amont

VP : Marie-Claude POSIERE
Brenne Oze Ozerain



Guilhem MONSAIGEON
06 42 47 74 50

guilhem.monsaigeon@bassin-armancon.fr

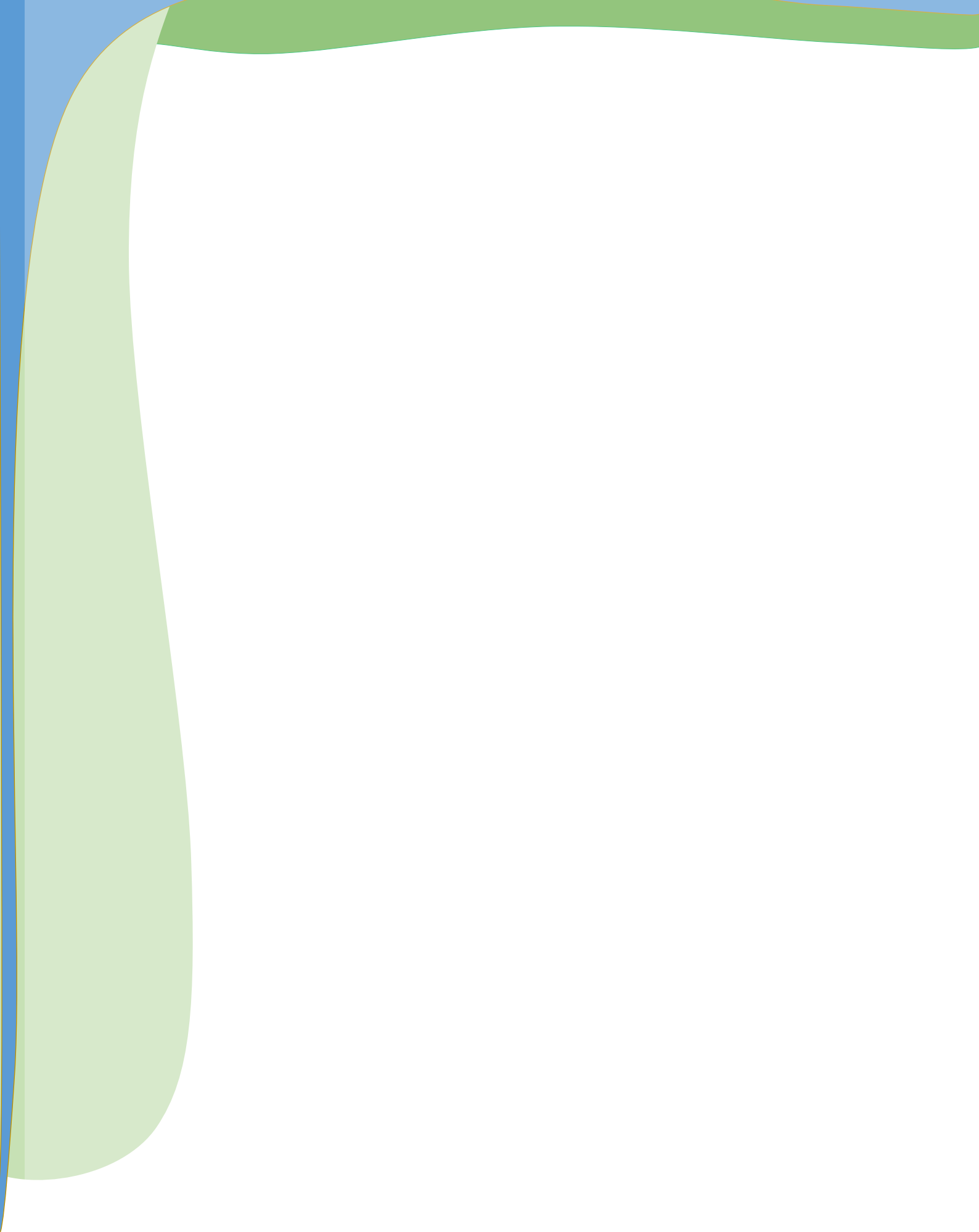


Tableau de synthèse des opération ci-avant localisées

1	Restauration ru Migennes (Migennes)
2	Méandre Armançon (Brienon)
3	Restauration confluence Brumance / Créanton (Venizy)
4	Restauration du Créanton (Chailley)
5	Restauration du Créanton à l'amont de Venizy (T2)
6	Restauration ru de Lasson moulin bas (Lasson)
7	Restauration ru de Lasson (Racines)
8	Restauration ru de Boutois suppression d'étang (Villeneuve aux chemin)
9	Restauration mare (Coursan en Othe)
10	Restauration ZH dans ancien étang (Ervy le Chatel)
11	Restauration Armance Davrey (T4)
12	Dédrainage forestier ru de Palluau (Les Loges Margueron)
13	Restauration Armance ZEC (Chaource)
14	Restauration Landion (Chesley)
15	Restauration ru de Baon Natura 2000 (Tanlay Baon)
16	Reconnexion méandre Brenne (Montbard)
17	Restauration ru de la Louère + ZH (Montigny Montfort)
18	Aménagement hydraulique douce (Bussy le Grand)
19	Restauration ZH du Breuil ENS (Bussy le Grand)
20	Restauration Brenne Nid à la caille (Venarey les Laumes)
21	Etude restauration morphologique Oze (Venarey les Laumes)
22	Restauration Oze (Blaisy Bas)
23	Restauration Brenne (Somberton)
24	Restauration ru de Blancey (Blancey)
25	Restauration ru des gorgeas + ZH (Clamerey)
26	Restauration morphologique ru de Ledavré (COQUILLON)
27	Restauration Saussiotte amont + ZEC (Semur en Auxois)
28	Restauration ZH de pente la Courtine (Massingy les Semur)
29	Restauration ru de Cernois T2 (Vic vde Chassenay)
30	Restauration ru de Cernois T1 (Vic vde Chassenay)
31	Restauration Armançon OH T1 (Genay)
32	Projet noue hydraulique (Tonnerre)
33	Création frayère + méandrage ru de Vézennes (Vézennes)
34	Restauration ZEC Armance (Les Croutes)
35	Restauration ZH du Patis Soumaintrain
36	Restauration ru des parts et Armance (Beugnon)
37	Restauration ZEC Armance Fossé cailloux (Saint Florentin)
38	Restauration berge Armance (Saint Florentin)

H. PAPI de l'Armançon

1. Réduction de la vulnérabilité

Afin de poursuivre les actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations engagées en 2020 et 2021, une nouvelle mission de 6 mois a été réalisée par Sandrine ADAM. Son travail a consisté à accompagner les anciens bénéficiaires de diagnostic dans leur demande de financement auprès de l'État pour la réalisation des travaux préconisés. De même, elle a réalisé de nouveaux diagnostics à la demande, à destination des habitations, des entreprises et des bâtiments publics. Sa mission a souligné l'importance de l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de la démarche. Ainsi, il a été décidé de renouveler cette mission dès 2023 grâce au recrutement de Quentin LE GUEN.

2. Sensibilisation

L'avenant au PAPI de l'Armançon de 2022-2024 a ciblé un ensemble de nouvelles actions de sensibilisation. Afin de les mettre en œuvre, Romane OUDOT, recrutée en fin d'année, a pu débiter la mise en place de parcours urbains et la création de supports type « idées reçues ».

De même, le programme de pose de repères de crues a été poursuivi et l'atelier inondation au Salon des Récid'Eau a été renouvelé.

3. Modélisation hydraulique

La modélisation hydraulique sur la partie amont du bassin versant, en Côte d'Or, a pu être grandement avancée et sera finalisée en 2023. Celle-ci permettra de fournir aux communes un outil supplémentaire de gestion de crise à intégrer dans leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La finalisation de cette modélisation sur l'entièreté du bassin versant permettra aussi de lancer d'autres actions telles que la cartographie des champs d'expansion de crues, l'intégration des risques inondation dans les documents d'urbanisme et la sensibilisation des gestionnaires de réseaux. Enfin, elle permettra de faire des études hydrauliques pour évaluer l'impact d'une restauration de champs d'expansion de crues et de la restauration hydromorphologique de l'Armançon.

4. Programme d'étude préalable au PAPI de l'Yonne et autres interventions

En parallèle du déploiement de l'avenant au PAPI de l'Armançon, le SMBVA est impliqué dans la mise en œuvre du programme d'étude préalable au PAPI de l'Yonne et intervient régulièrement auprès de l'État pour présenter ses actions (la gestion du ruissellement, la mise en œuvre des diagnostics vulnérabilité, ...).



QUALITE DE L'EAU

A. PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau)

Initiée en 2021, l'élaboration du PTGE Serein-Armançon s'est poursuivie en 2022 avec une phase de **concertation**, qui s'est traduite par la tenue de réunions avec certains acteurs spécifiques (VNF, chambres d'agriculture) et avec tous les acteurs concernés dans les 5 secteurs cohérents du périmètre (Serein et Armançon amonts, Brenne, Armançon aval, Armançe, Serein aval).

La tenue en mars 2022 d'une 3^{ème} et dernière session de la **conférence citoyenne** autour de l'eau réunissant un panel de citoyen du territoire a contribué également à la concertation du PTGE. Les orientations issues de la réflexion et des échanges guideront l'élaboration du programme d'actions du PTGE.

Vous avez dit PTGE ?

« La démarche de PTGE doit permettre d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux. »

Additif à l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic du PTGE, un travail a été effectué lors du printemps et de l'été 2022 pour définir les **débâts biologiques**, c'est-à-dire les besoins minimums des milieux aquatiques en termes de débits. Un stagiaire en Master 1 Hydrosystèmes et Bassins Versants de l'Université de Tours, Rémi DELACOUR, a appliqué le protocole « estimhab » sur une vingtaine de stations de cours d'eau. Cette méthode permet de modéliser les habitats potentiels de certaines espèces piscicole cibles en fonction des débits. **Les résultats montrent que les besoins de la faune piscicole ne sont déjà pas assurés en moyenne 4 année sur 5 sur plusieurs bassins versants.** Ces éléments ont été intégrés dans la révision du SAGE de l'Armançon pour limiter les nouveaux prélèvements sur les secteurs les plus en tension.



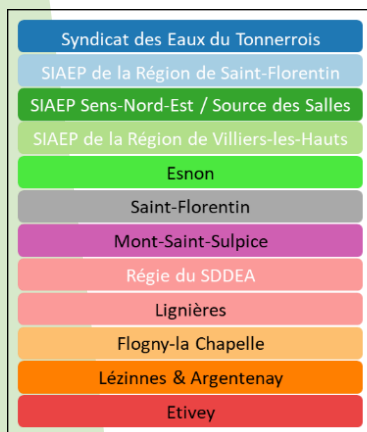
Mesure de débit sur le Serein

B. Démarche BAC et facilitation

1. Démarches des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC)

20 BAC sont animés par le SMBVA qui se situent dans la partie icaunaise du bassin versant de l'Armançon (exceptés deux captages localisés dans le département de l'Aube).

L'année 2022 est la deuxième année où l'animation agricole de ces BAC est portée par 13 collectivités maîtres d'ouvrage de captages d'eau potable (8 communes et 5 syndicats) et confiée au SMBVA dans le cadre d'une coopération public-public. La coordination est assurée par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois.



2 animateurs agricoles se répartissent l'animation des BAC

✓ L'animation agricole 2022 en chiffres

- **48 agriculteurs rencontrés** individuellement pour faire le bilan sur leurs projets, leurs pratiques agricoles et le lien avec la qualité de l'eau
- **29 réunions** organisées (maîtres d'ouvrage, agriculteurs, partenaires techniques et financiers)
- **2 formations** proposées aux agriculteurs (désherbage mécanique et couverts végétaux)
- **106 ha de couverts végétaux expérimentaux** mis en place pour limiter le lessivage des nitrates

✓ Zoom sur une action menée en 2022 : l'organisation d'une rencontre terrain entre élus et agriculteurs

Sur le BAC du Créanton situé à Venizy, un tour de plaine entre élus et agriculteurs a eu lieu le 15 novembre 2022. Cet après-midi d'échanges a permis aux agriculteurs de présenter des couverts végétaux dont les semences sont financées par la Commune de Saint-Florentin (maître d'ouvrage du captage). Ils ont aussi pu expliquer les contraintes de leur métier et montrer aux élus présents les efforts déjà engagés.

2. Démarche de facilitation inter-BAC

Les 13 collectivités maîtres d'ouvrage (MO) ont lancé en 2021 une démarche de facilitation, afin de faire émerger une vision commune sur la gestion de la qualité de l'eau potable dans les captages. Il s'agit de créer une nouvelle dynamique autour des démarches BAC, en facilitant les échanges entre les acteurs concernés par ce sujet : agriculteurs, élus, services de l'Etat, coopératives, syndicats, entreprises du territoire, associations et habitants.

Depuis le début de la prestation, les participants ont eu de nombreuses occasions de se mobiliser et de travailler ensemble :

- 2 réunions de lancement (1 pour chaque phase)
- 79 entretiens individuels
- 1 réunion intermédiaire entre MO et prestataires
- 5 groupes de réflexion par famille d'acteurs, 10 jours de travail, 40 participants
- 3 groupes de travail thématiques, 3 jours de travail, 25 participants (suite en 2023)
- 3 restitutions, 29 participants en moyenne.

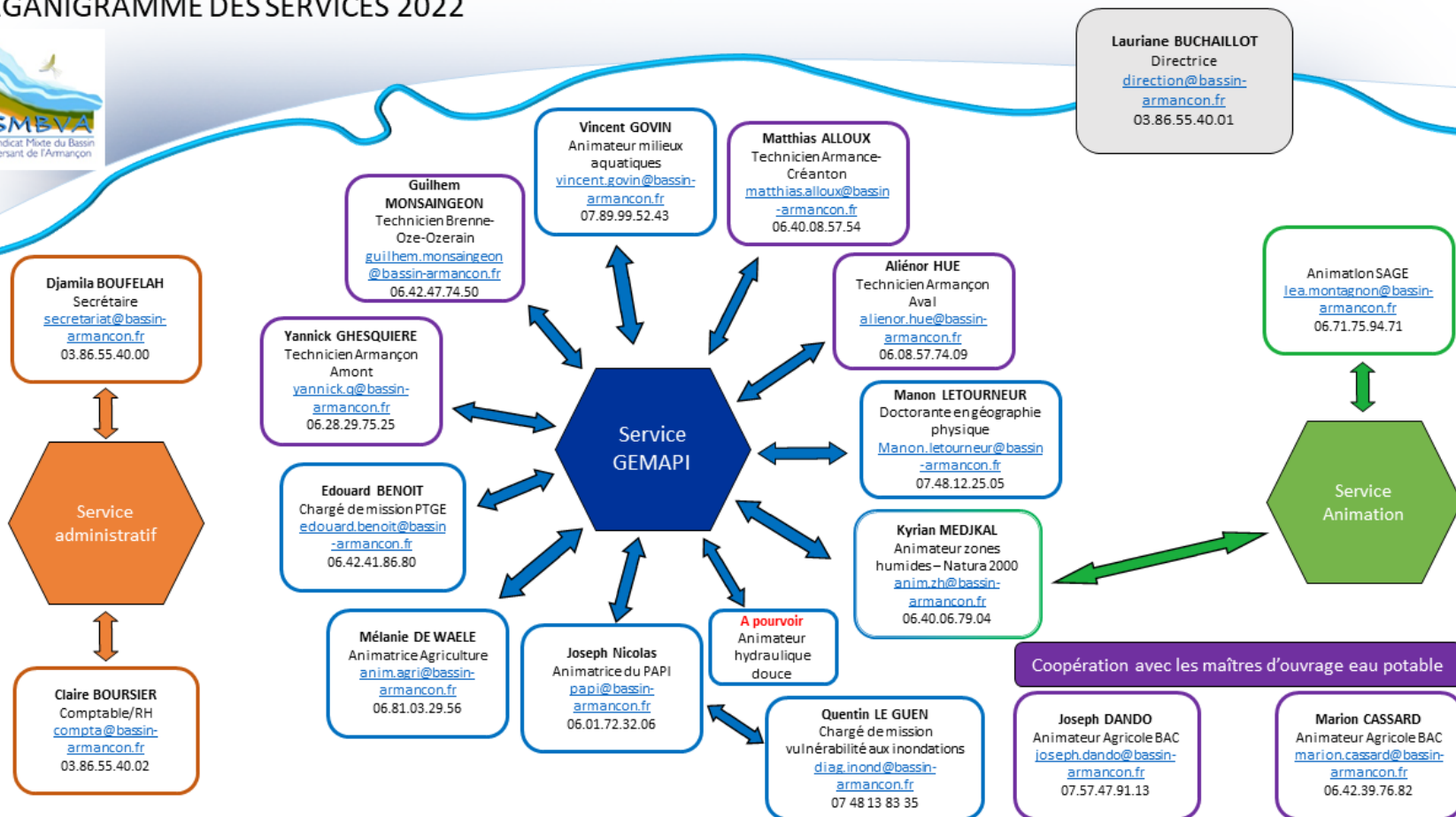
La suite de la prestation, en 2023, consistera en la rédaction d'une charte de territoire, qui synthétisera ce qui aura émergé de cette démarche : la vision partagée des acteurs sur le problème de l'eau potable et leur plan d'action pour y répondre.



Au quotidien

A. Une équipe au service du territoire

ORGANIGRAMME DES SERVICES 2022



B. Sensibilisation et faire savoir

1. Bilan du blog

Le blog du SMBVA permet de diffuser plusieurs articles sur les projets, les actualités et les événements en cours ou à venir. Ainsi, 9 articles ont été ajoutés en 2022.

Le site internet et le blog ont été consultés plus de **5100** fois dans l'année avec un total de plus de **1800** visiteurs.

2. Retour sur le Mois des Zones Humides de l'Armançon

La **Journée mondiale des zones humides (JMZH)** est l'évènement international consacré à la sensibilisation du grand public aux zones humides (célébrant l'anniversaire de la Convention de Ramsar du 2 février 1971). Durant tout le mois de février et ce partout dans le monde, une sensibilisation est déclinée autour d'un thème commun « **Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'Humanité et la nature** » (thème pour 2022).

Désirant **s'approprier cet évènement mondial à l'échelle de son bassin versant**, le SMBVA réalise une manifestation sur trois communautés de communes (secteurs aval, médian et amont) de son territoire. **C'est le Mois des Zones Humides de l'Armançon.**

Objectifs :

- Faire découvrir au grand public et aux scolaires les milieux humides, leur intérêt, les enjeux qu'ils représentent et les menaces existantes ;
- Sensibiliser plus largement le public aux thématiques de la biodiversité, de l'environnement, en mettant l'accent sur les milieux aquatiques ;
- Faire connaître le Syndicat de l'Armançon auprès des habitants du bassin versant.

Trois communautés de communes ont été sollicitées cette année :

- La Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance ;
- La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ;
- La Communauté de Communes Serein Armance.

Les animations au cours de ce mois de février se sont déroulées en deux temps :

- **Un premier temps** avec un **stand zones humides** dans sur les marchés de Tonnerre, Saint-Florentin et Ervy-le-Chatel.
- **Un deuxième temps** avec des animations scolaires en classe de 2nde pour discuter de la ressource en eau.
- **Un troisième temps** avec des sorties terrains, notamment sur la commune de Beugnon.



Sortie Beugnon le 19/02/2022

3. Les Récid'Eau de l'Armançon, 2^{ème} édition



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon a organisé le salon des Récid'Eau de l'Armançon au Jardin de l'Octroi à Saint-Florentin.

Lors de la soirée d'inauguration, une conférence a été donnée par Emma HAZIZA, hydrologue, fondatrice de Mayane, centre de Recherche spécialisé dans l'adaptation au changement climatique est disponible en replay sur YouTube.

19 exposants, 5 ateliers découvertes ont permis d'aborder les thèmes suivants : qualité de l'eau, milieux aquatiques et humides, cycles de l'eau, biodiversité et réchauffement climatique.

974 scolaires des 2^{èmes} et 3^{èmes} cycles ainsi que des classes de 5^{ème} du Collège de l'Yonne et de l'Aube dont 133 accompagnateurs (49 classes du bassin versant de l'Armançon, du Syndicat du Serein et du Syndicat Yonne Médian) ont participé à l'évènement ainsi que **80 visiteurs** ont fréquenté l'évènement durant ces **2 jours**.



Emma HAZIZA,
Hydrologue, fondatrice de Mayane, centre de recherche spécialisé dans l'adaptation au changement



Le partenariat éducatif Récid'Eau avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie ne concerne pas que le salon de l'eau, loin de là ! Des animations sont effectuées toute l'année en milieu scolaire comme sur le terrain. Ainsi, dans ce cadre, le CIE d'Othe et d'Armançe assure pour le compte du SMBVA l'animation du site restauré de Davrey. Cette animation a concerné en 2022 deux classes de l'école de Chesley et deux classes du collège d'Ervy-le-Châtel.

Des sorties grand public sont également prévues. Le reste à charge non financé par l'Agence de l'eau est intégralement supporté par la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe grâce à une convention de partenariat avec le SMBVA. Ce type de montage pourrait être dupliqué avec les Communautés de communes Serein et Armançe et Le Tonnerrois en Bourgogne. Le salon des Récid'Eau de l'Armançon en images



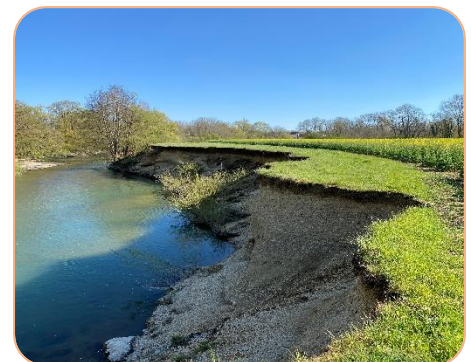
↳ Les ateliers



Nos principaux partenaires institutionnels et financiers



Portfolio



0211

« Transmettre des rivières et des terres vivantes
aux générations futures »



Siège du SMBVA : 58 Ter, rue Vaucorbe
89 700 Tonnerre

Tel : 03 86 55 40 00 (secrétariat)

& Antenne Côte-d'Or : 1, rue du Parc des Sports
21 150 Venarey- Les Laumes



www.bassin-armancon.fr



[FACEBOOK](#)



[LINKEDIN](#)